

**VILLE de VILLENAVE D'ORNON**

Séance ordinaire du 25 avril 2023

\*\*\*\*\*

**AMÉNAGEMENT DES AUTOROUTES A63 ET A660 EN GIRONDE - CONCERTATION PUBLIQUE - AVIS  
DE LA COMMUNE**

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq avril, à 18 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 avril 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Michel POIGNONEC, Maire

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. POIGNONEC Michel, Mme GERARD Martine, M. PUJOL Patrick, Mme CARAVACA Béatrice, M. RAYNAUD Joël, Mme DULUCQ Nadine, M. KLEINHENTZ Marc, Mme GAUDRU Sophie, Mme FARSI Nadia, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, Mme BEAU-PONCIE Brigitte, M. HUET Yannick, M. TRUPTIL Rémy, M. BOURHIS Christian, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme CROZE Denise, Mme REYNIER Bernadette, Mme GARCIA Carmen, Mme DUPOUY Béatrice, M. DUBROUS François-Xavier, M. GRASSET Laurent, M. SOUIGUIA Michaël, M. VALADE Bruno, Mme VERT Pauline, Mme JEAN-MARIE Michele, M. KAUFLING Guy, Mme ANFRAY Stéphanie, M. LATRILLE Guillaume, M. BOUCHER Didier

Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

- M. PUJOL Olivier donne pouvoir à M. POIGNONEC Michel
- Mme BONNEFOY Christine donne pouvoir à M. DUBROUS François-Xavier
- Mme PAKLEPA Carine donne pouvoir à M. KLEINHENTZ Marc
- M. HOSY Eric donne pouvoir à M. RAYNAUD Joël
- M. MALLET Grégory donne pouvoir à Mme GAUDRU Sophie
- M. BOAOUINA Djelali donne pouvoir à Mme GERARD Martine
- Mme AMRAM Fanny donne pouvoir à M. PUJOL Patrick
- M. GARRIDO François donne pouvoir à Mme ANFRAY Stéphanie
- M. BOUTOT Yannick donne pouvoir à M. BOUCHER Didier
- Mme HENRION Camille donne pouvoir à M. LATRILLE Guillaume

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme GARCIA Carmen

\*\*\*\*\*

Le rapporteur expose :

Du 30 janvier au 30 avril 2023, l'État organise la concertation publique réglementaire préalable à l'aménagement des autoroutes A63 et A660 en Gironde.

Le projet de poursuite de l'aménagement de l'A63/A660 concerne une section de 35 kilomètres de l'A63, entre la rocade bordelaise et la section concédée à Atlandes, ainsi que l'A660 entre Mios (nœud 22 de l'A63) et La Teste-de-Buch. Il s'agit d'une section à 2x2 voies, alors que l'A63 a une configuration à 2x3 voies dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

L'A63 fait face à un trafic élevé entre la rocade bordelaise et le nœud 22 (point de jonction avec l'A660, en direction d'Arcachon). Le trafic peut même dépasser 80 000 véhicules par jour à l'approche de la rocade bordelaise. La part majoritaire du trafic concerne des déplacements domicile-travail.

A noter que les poids lourds représentent 17 à 30 % du trafic et que 80 % d'entre eux sont en transit.

Si elle n'est pas physiquement concernée par cet aménagement, la Ville de Villenave d'Ornon est néanmoins très fortement impactée par le trafic routier induit par la rocade et l'autoroute A62.

Avec un trafic moyen journalier autour de 140 000 véhicules par jour, la rocade sud de Bordeaux est certes un axe essentiel au développement, à l'emploi et à l'attractivité de la métropole bordelaise, mais elle est confrontée à des difficultés croissantes de circulation, notamment sur le secteur de Villenave-d'Ornon en particulier entre les échangeurs 17 et 19.

Ce trafic élevé a plusieurs conséquences : saturation aux heures de pointe (matin et soir), nuisances pour les riverains, et trafic parasite sur les voies secondaires.

Le projet d'aménagement de l'A63 poursuit comme objectifs d'améliorer la fluidité de l'itinéraire actuel, ainsi que les conditions de sécurité.

Les services de l'État soumettent à la concertation les 3 scénarii suivants :

#### 1. L'absence d'aménagement

Ce scénario ne prévoit aucun aménagement considérant que le trafic routier sous l'effet combiné d'une réduction des déplacements et du développement de moyens de transports alternatifs diminuera. Le coût d'investissement de ce scénario est donc nul.

#### 2. L'aménagement à 2x3 voies complet, financé par concession

Ce scénario prévoit l'aménagement de l'intégralité de la section en Gironde à 2x3 voies soit sur 35 km depuis la rocade – échangeur 15 jusqu'à Salles – échangeur n°21 et la remise à niveau autoroutier de l'A660 vers Arcachon.

Pour financer ce projet évalué à 290 M€ HT, l'État désignerait un concessionnaire chargé de réaliser les travaux, lequel se rémunérerait par la mise en place d'un péage sans arrêt à une barrière.

Le prix estimé pour l'utilisateur d'un véhicule léger serait de 1,40€ TTC et de 7€ TTC pour les poids lourds pour relier Salles à la rocade.

Cet aménagement permettrait de gagner en heures de pointe jusqu'à 5 minutes le matin vers Bordeaux et 10 minutes le soir vers le sud.

#### 3. L'aménagement à 2x3 voies partiel, financé sur crédits publics

Ce scénario prévoit l'aménagement à 2x3 voies de la partie la plus congestionnée entre la rocade et le sud de l'échangeur n°25 et l'A63 à Cestas soit 7 km. Cet aménagement serait estimé à 54,5 M€ HT et serait financé par les crédits publics à la fois de l'État et des collectivités à négocier dans le cadre des prochains contrats de plan État-Région (CPER).

Le gain de temps de parcours entre Salles et Bordeaux pourrait atteindre 2 minutes le matin vers Bordeaux et 4 minutes le soir vers le sud.

La Ville de Villenave d'Ornon considère qu'au vu du niveau de saturation de l'A63 aux heures de pointe et les perspectives d'évolution du trafic envisagées, l'inaction publique serait une erreur lourde dans le contexte actuel marqué par une aggravation des difficultés de déplacement des usagers qui l'empruntent.

Si la question de la mise à 2x3 voies de l'A63 entre la Métropole de Bordeaux et Salles peut se poser, elle résulte du fait qu'un véhicule sur trois est un camion en transit international. C'est un axe majeur du corridor Nord-Sud Atlantique entre la France et l'Espagne. Il n'appartient pas aux habitants Villenavais de financer les infrastructures nécessaires à ces trafics.

La question de la mise à 2x3 voies de l'A660 pose également question quant au financement envisagé dans le scénario 2. La Ville de Villenave d'Ornon estime regrettable que les habitants et entreprises tant du Bassin d'Arcachon que de l'agglomération bordelaise, aient à supporter une charge financière injuste pour leurs déplacements quotidiens.

Par ailleurs, la Ville de Villenave d'Ornon pose 3 conditions à la réalisation de l'aménagement de l'A63/A660. Tout d'abord la nécessité de coupler celui-ci à un développement du fret ferroviaire.

La stratégie nationale bas carbone, feuille de route de l'État pour atteindre la neutralité carbone en 2050, mise sur une augmentation de 27 % du trafic ferroviaire d'ici à 2030 et 79 % d'ici 2050 afin de développer ce mode de transport peu polluant. Mais, cet objectif n'est pas en voie d'être tenu, car les investissements dans le ferroviaire n'ont pas été mis en cohérence avec l'ambition climatique.

Or, sans financements massifs, le trafic ne pourra pas augmenter comme attendu. C'est pourtant dès maintenant que les investissements doivent être réalisés, notamment sur le site d'Hourcade, pour développer les infrastructures et les matériels roulants.

Deuxième élément, que cet aménagement concoure à améliorer la qualité de l'air et à réduire la pollution. En moyenne, un transport de marchandises par train émet 14 fois moins de gaz à effet de serre (GES) qu'un poids lourd pour une même masse transportée. Le fret ferroviaire pourrait également s'accompagner d'une limitation de la vitesse des poids-lourds.

Enfin, la dernière condition est que le mode de financement de l'ouvrage retenu ne conduise pas à renforcer les effets de shunt sur le réseau local pour ceux qui ne pourront ou ne voudront pas payer un péage.

Sous réserve que cette proposition recueille son accord, le Conseil Municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

Vu les études d'opportunité réalisées suite à une commande ministérielle du 6 février 2009, concluant à la pertinence de la mise à 2x3 voies de l'autoroute A63 et à la faisabilité économique d'une concession autonome,

Vu le dossier de concertation mis à disposition du public,

Considérant que les 3 objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de l'A63, d'améliorer la fluidité et le fonctionnement de l'itinéraire actuel, d'améliorer les conditions de sécurité, et de garantir une meilleure intégration environnementale de l'infrastructure, sont légitimes et largement partagés,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter une réponse au fonctionnement actuel de l'A63 particulièrement insatisfaisant au regard des contraintes et difficultés de déplacements des usagers qui l'empruntent,

Considérant qu'il n'apparaît pas légitime d'appeler les habitants de Villenave d'Ornon et plus largement de la Métropole, à financer un aménagement engendré pour l'essentiel par une hausse du trafic camion en transit international, pour des parcours actuellement gratuits,

Considérant que les investissements indispensables à l'adaptation des infrastructures de l'A63 et de l'A660 sont à assumer directement par les seuls responsables de la situation actuelle, à savoir les camions en transit,

Considérant que le scénario n°3 ne représente pas une solution viable puisqu'il laisse 28 kilomètres non aménagés qui continueront de représenter une source importante d'embouteillages et de risque d'accidents,

Considérant que l'aménagement à 2x3 voies par un concessionnaire se rémunérant par un péage payé par tous générerait des itinéraires alternatifs pour éviter les péages, ce qui impacterait les voies internes et potentiellement nos quartiers de la commune de Villenave d'Ornon,

Considérant que dans un double objectif de décongestion des infrastructures actuelles et d'amélioration de la qualité de l'air, l'aménagement réalisé doit s'accompagner d'un développement massif du fret ferroviaire et d'un contrôle de la vitesse pour les poids lourds,

Considérant qu'il est parfaitement envisageable, dans une logique de renforcement de la sécurité, d'atteindre le résultat escompté en conciliant deux solutions dans un quatrième scénario,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

## DÉCIDE

### Article 1

D'approuver les 3 objectifs d'aménagement concernant l'A63 et ceux concernant l'A660.

### Article 2

De donner un avis défavorable aux 3 scénarii tels que rédigés en l'état.

### Article 3

De proposer que soit mis à l'étude par les services de l'État un quatrième scénario basé sur :

- La mise en place de deux voies dédiées sur le terre-plein central pour les poids lourds, en sens montant et descendant, doublées de deux bandes d'arrêt d'urgence accessibles à intervalles réguliers, pour faire face aux accidents et dégager l'axe central. Ces deux voies seraient payantes par péage, adossées à une concession privée qui en assurerait le financement. Bien évidemment, le coût de l'infrastructure serait supporté exclusivement par ce péage poids lourds.

- La réalisation d'une mise à 2x3 voies entre Cestas et la rocade, en prolongement de l'infrastructure poids lourds, à la charge directe de l'État, comme prévu dans le scénario 3.

### Article 4

D'appeler l'État et la SNCF à respecter les objectifs de la stratégie nationale bas carbone, et ainsi mettre en cohérence les indispensables investissements à réaliser dans le fret ferroviaire, avec l'ambition climatique

### Article 5

De charger Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 033-213305501-20230425-2023\_425\_133-DE



### VOTES

Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	10
Nombre de suffrages exprimés :	39
Votes :	
<b>Abstention : 0</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Pour : 39</b>	

La Secrétaire

Carmen GARCIA

Le Maire

Conseiller à Bordeaux Métropole

Michel POIGNONEC